



Communiqué de presse

Réunion retraites : Déclaration liminaire

Le 20 février, les organisations syndicales ont reçu le rapport de la Cour des comptes sur les retraites. Ce rapport confirme que la réforme des retraites de 2023 est injuste, brutale et injustifiée. Pour autant, la Confédération Force ouvrière est conviée à une première réunion d'échange sur les retraites ce jeudi 27 février.

Concernant la concertation sur les retraites, Force Ouvrière l'a dit depuis le début : « *Ni le format, ni le périmètre, ni la méthode ne nous conviennent !* ». Nous n'avons pas été entendus. La revendication de Force Ouvrière est et reste l'abrogation de la réforme des retraites de 2023.

Or l'exécutif, depuis le 20 février, communique en disant que l'on ne peut pas toucher aux 64 ans ni au périmètre financier.

La lettre du chef du gouvernement est un vrai carcan. Elle va forcément réduire le champ des possibles sur les solutions que nous pourrions trouver. Le risque est grand que cela aboutisse au maintien du statu quo, avec un âge légal qui restera ancré sur les 64 ans. En définitive, d'une part, nous ne pourrions pas toucher à la borne d'âge et d'autre part, ce seront encore les salariés auxquels les efforts seront demandés, or le déficit actuel est de 6 milliards d'euros alors que les aides publiques aux entreprises sans aucune contreparties représentent 173 milliards d'euros.

De plus, le mélange des genres entre les régimes de retraite du privé, du public et des régimes spéciaux, des indépendants et des agriculteurs, laisse supposer un projet de retraite universelle par points que nous rejetons toujours. Nous ne sommes pas légitimes pour parler des régimes de retraites des agriculteurs ni de ceux des indépendants.

Nous ne participerons ni à l'instrumentalisation, ni à l'intégration des organisations syndicales de salariés dans un processus gouvernemental dit « délégation paritaire permanente ».

Pour FO, l'équilibre financier des régimes de protection sociale ce sont les cotisations et donc l'augmentation du taux d'emploi.

Pour autant, Force Ouvrière souhaite que des discussions sur l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes, la reconversion professionnelle, la pénibilité, la formation professionnelle tout au long de la vie, les entretiens de fin de carrière, les temps partiels subis, la conditionnalité des exonérations de cotisations sociales et les salaires soient mis en œuvre dans le cadre de l'article L1 du code du travail pour trouver des solutions dans le cadre de la pratique contractuelle et conventionnelle à laquelle Force Ouvrière est très attachée.

Contact :

Michel BEAUGAS
Secrétaire confédéral

**Secteur de l'Emploi
Et des Retraites**

✉ mbeaugas@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.84.07

Paris, le 27 février 2025